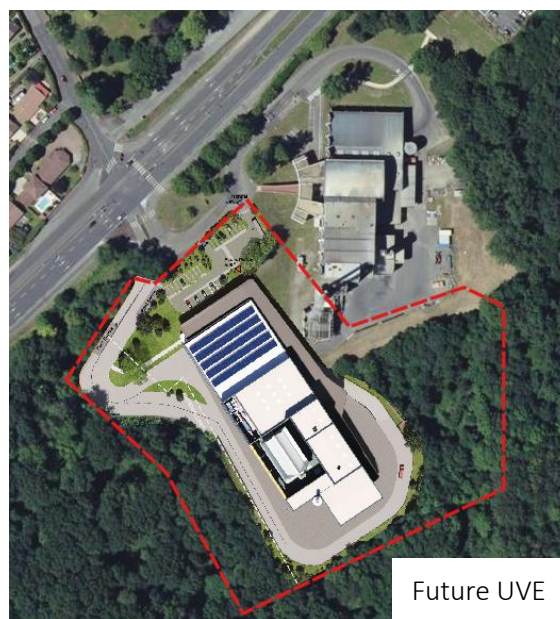


NOUVELLE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Limoges (87)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



Mars 2026

Réf : SI TOU N°132 208– A1UVLIM

SOMMAIRE

1	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	3
1.1	CAPACITES TECHNIQUES DU MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE : LIMOGES METROPOLE	4
1.1.1	L'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET	6
1.1.2	PRESENTATION DU GROUPEMENT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	8
1.1.2.1	Composition du groupement	8
1.1.2.2	Répartition des tâches entre les Cotraitants	8
1.2	CAPACITES FINANCIERES DE LIMOGES METROPOLE AU REGARD DU PROJET	11

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Organigramme général des services de Limoges Métropole	5
Figure 2 :	Organigramme projet	7

1 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le projet de conception, réalisation et exploitation de la nouvelle unité de valorisation énergétique est porté par l'entente intercommunale constituée 2020 entre le SYDED Haute-Vienne, Evolis 23 et Limoges Métropole permettant de renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse en matière de traitement des déchets.

Une convention, signée le 3 août 2023, a eu pour objet de désigner un maître d'ouvrage unique, chargé de la réalisation de l'opération commune aux trois EPCI :

- Financement ;
- Conception ;
- Construction et exploitation d'une Unité de valorisation énergétique (UVE) dédiée au remplacement de la Centrale énergie déchets.

Les Parties ont décidé de désigner Limoges Métropole en tant que Maître d'ouvrage unique de l'opération.

Dans ce cadre, le maître d'ouvrage unique :

- assume sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation de l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de l'opération visée à l'article 1^{er} de la convention dans le respect de la législation et réglementation applicables ;
- lance et passe le marché public global de performances ;
- a recours à sa Commission d'appel d'offres qui sera exclusivement compétente pour attribuer les marchés ;
- signe le marché et l'exécute ;
- sollicite pour son compte et perçoit les subventions, emprunts et assurances afférents à cette opération ;
- lance toute étude relative à l'ensemble de l'opération (y compris procédures réglementaires et relevés spécifiques) ;
- conclut, signe et exécute tous les contrats et marchés correspondants nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- procède au paiement des entreprises ;
- s'assure de la bonne exécution des marchés ;
- obtient toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux ;
- assure le suivi des travaux ;
- assure la réception des ouvrages ;
- fournit au SYDED 87 et à EVOLIS 23 la totalité des DOE et DIUO se rapportant aux travaux réalisés ;
- suit la période de garantie de parfait achèvement ;
- suit l'exécution du marché public de performances après la période de parfait achèvement ;
- engage toute action en justice et défend dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs et prestataires intervenant dans l'opération jusqu'à l'expiration du marché ; les Parties s'engagent à collaborer dans le suivi des actions précontentieuses ou contentieuses ;
- et plus généralement, prend toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

SOLER IDE Toulouse	Capacités techniques et financières	10/03/26
Agence	Document	Date

1.1 CAPACITES TECHNIQUES DU MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE : LIMOGES METROPOLE

Limoges Métropole est une communauté urbaine regroupant 20 communes et près de 208 000 habitants. Elle exerce un large éventail de compétences stratégiques et opérationnelles dans les domaines de l'aménagement, de la mobilité, de l'environnement, de l'habitat et du développement économique.

Pour assurer ces missions, la collectivité s'appuie sur une organisation technique structurée et des moyens humains qualifiés permettant de conduire des projets d'envergure et d'assurer la gestion d'infrastructures et de services publics à l'échelle intercommunale.

Limoges Métropole dispose d'équipes pluridisciplinaires composées d'ingénieurs, de techniciens territoriaux, de chargés d'opérations et d'agents spécialisés dans les domaines de l'ingénierie territoriale, de l'environnement, des infrastructures et de l'aménagement urbain.

L'organisation des services techniques permet d'assurer :

- la conception et le pilotage d'opérations d'aménagement et d'équipements publics
- la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations ;
- le suivi technique, administratif et financier des projets ;
- la gestion et l'entretien des infrastructures communautaires.

Les services s'appuient également sur des compétences en matière de commande publique, d'ingénierie financière et de gestion de projets, garantissant la bonne conduite des opérations et le respect des exigences réglementaires.

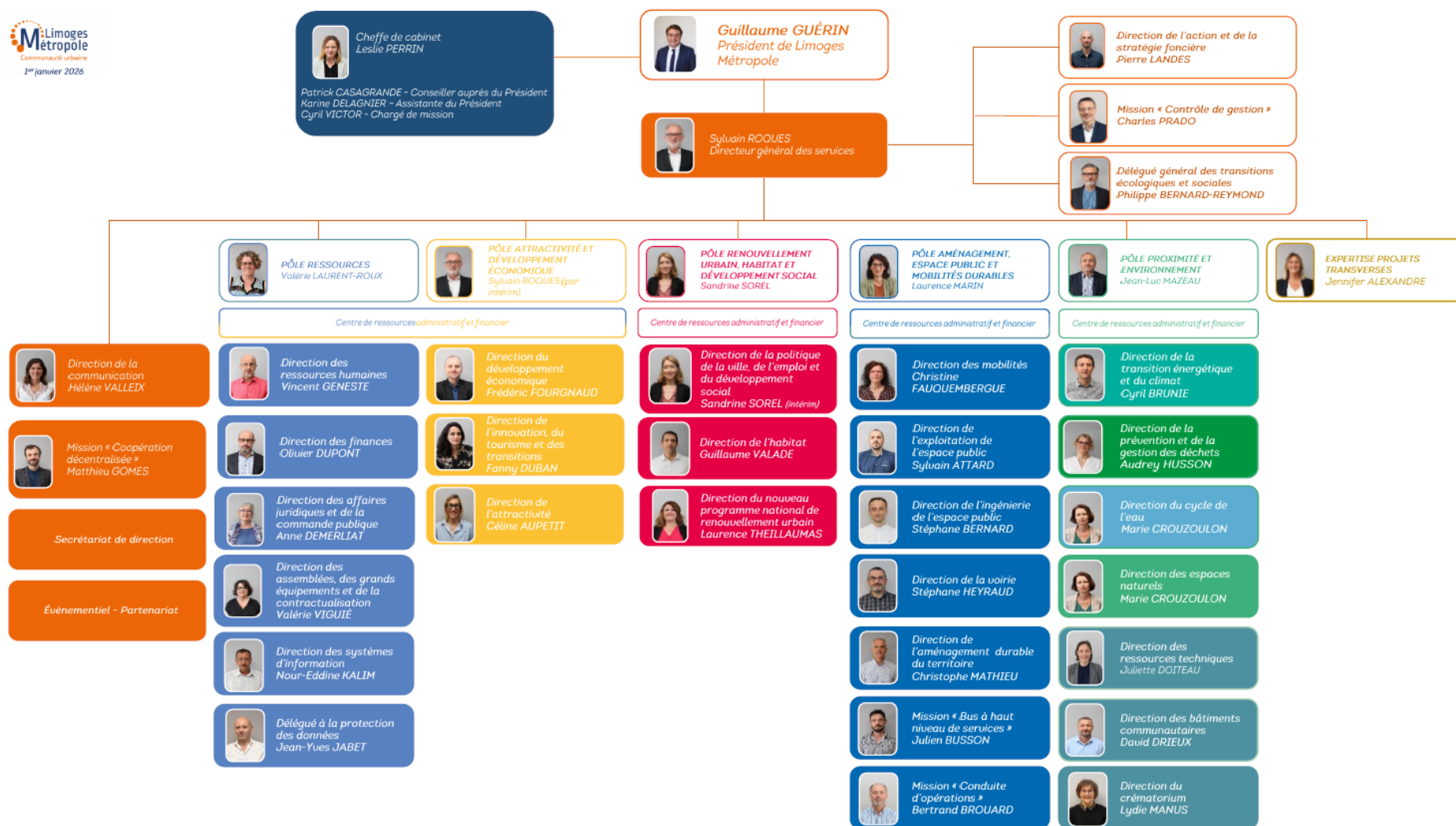


Figure 1 : Organigramme général des services de Limoges Métropole

SOLER IDE Toulouse	Capacités techniques et financières	10/03/26
Agence	Document	Date

1.1.1 L'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET

La direction de projet est portée par la direction de la prévention et de la gestion des déchets (DPGD) de Limoges Métropole.

La DPGD est chargée de la mise en œuvre de la politique publique de gestion des déchets sur le territoire de Limoges Métropole. Elle s'appuie sur une organisation structurée autour de plusieurs services spécialisés, notamment la prévention et la collecte des déchets, la gestion des déchèteries, ainsi que la valorisation et le traitement des déchets.

Les équipes composées d'environ 70 agents assurent l'exploitation des équipements, la gestion administrative et technique du service public, ainsi que la relation avec les usagers et les prestataires à qui elles confient, par voie de marchés publics la collecte des déchets, le tri en centre de recyclage ou l'exploitation de certains équipements (hauts de quai de 3 des 11 déchèteries, l'exploitation de l'actuelle centrale énergie déchet), renforçant ainsi ces capacités opérationnelles.

La direction dispose de plusieurs équipements structurants permettant le traitement et la valorisation des déchets :

- Un réseau de 11 déchèteries communautaires permettant l'accueil des usagers et la collecte séparée de nombreux flux de déchets (plus de 400 000 passages par an, 42 000 tonnes/an).
- Un centre de recyclage assurant le tri des déchets recyclables (27 000 tonnes/an) et le transfert du verre (12 000 tonnes/an) et le compostage des déchets verts (10 000 tonnes/an)
- Une centrale énergie déchets d'une capacité de 110 000 tonnes/an

Ces 2 équipements sont à vocation interdépartementale puisqu'ils traitent les déchets provenant de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Dans le cadre de la gestion du projet de nouvelle UVE, un organigramme projet spécifique a été mis en œuvre.

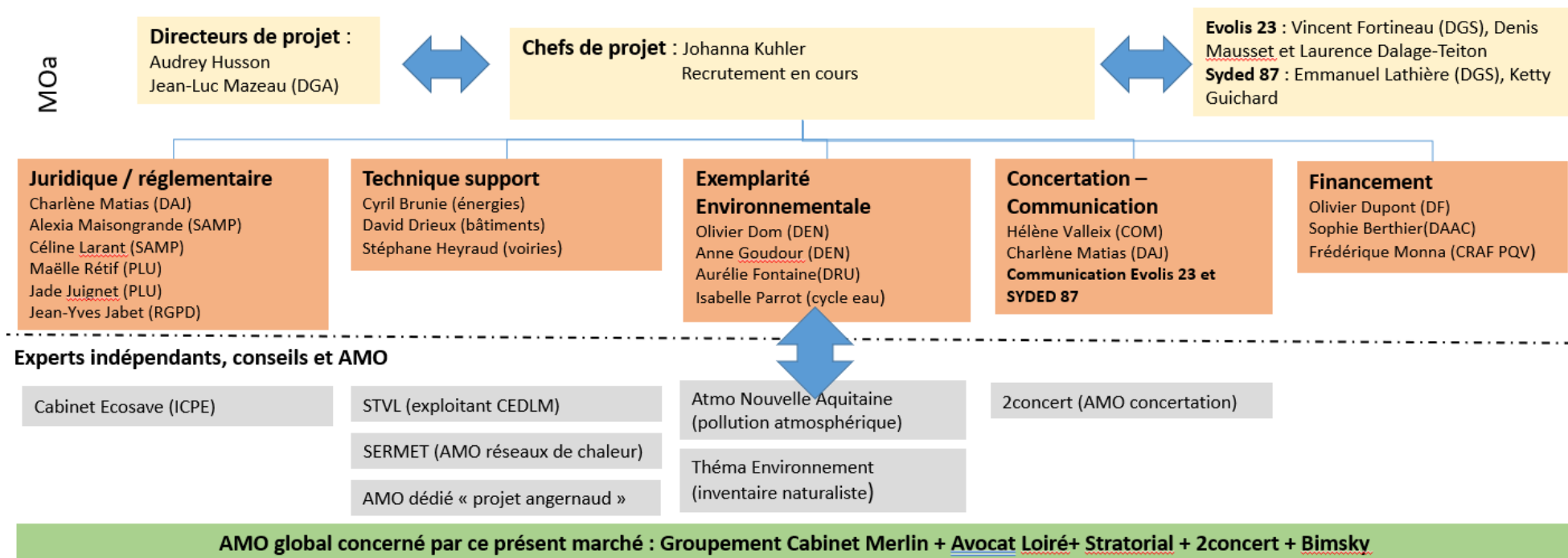


Figure 2 : Organigramme projet

Comme indiqué dans l'organigramme du projet, la maîtrise d'ouvrage s'est adjointe d'une assistance en recrutant par voie de marché public un groupement d'AMO dans le mandataire est le Cabinet Merlin.

1.1.2 PRESENTATION DU GROUPEMENT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

1.1.2.1 Composition du groupement

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite du projet de traitement des déchets résiduels sur le territoire de Limoges Métropole nécessite la mobilisation de compétences et d'expertises techniques, juridiques, financières, architecturales et en matière de communication pour garantir la réalisation du projet.

Pour ce faire, le Cabinet MERLIN a constitué un groupement constitué des partenaires suivants :

- ✓ Le Cabinet MERLIN, Mandataire,
- ✓ Le Cabinet LOIRE – HENOCHSBERG Avocats, Cotraitant juridique,
- ✓ Le Cabinet STRATORIAL, Cotraitant financier,
- ✓ Atelier4 Limoges, Cotraitant architectes,
- ✓ 2Concert, Cotraitant en Communication,
- ✓ BIMSKY, Cotraitant en charge du BIM,
- ✓ ANTEA Group, sous-traitant du Cabinet MERLIN en charge des problématiques odeurs et jury de nez.

Le groupement ainsi constitué présente l'ensemble des compétences et moyens requis pour une assistance de qualité sécurisant le projet de Limoges Métropole.

1.1.2.2 Répartition des tâches entre les Cotraitants

Schématiquement, la répartition des interventions entre les membres du Groupement est la suivante :

- ✓ Le Cabinet MERLIN, Mandataire, axe son intervention sur le Pilotage de la mission, l'expertise technique :
 - Pilotage conduite de projets structurants et complexes
 - Gestion, Traitement et Valorisation des Déchets et de leurs sous-produits, refus et résidus,
 - Réglementations applicables,
 - Process et Technologies,
 - Production et distribution d'énergies – Réseaux de chaleur,
 - Impacts environnementaux et sociaux,
 - Validation des études d'exécution, Travaux, mise en service, validation des performances
 - ...
- ✓ Le Cabinet LOIRE – HENOCHSBERG Avocats, Cotraitant juridique, axe son intervention sur la sécurisation juridique de la mise en œuvre du projet et notamment :
 - La passation du marché de conception réalisation
 - La passation du marché d'exploitation de la future unité
 - La passation du marché de démantèlement de l'unité existante
 - Les autorisations administratives
 - Les situations particulières éventuellement rencontrées en phase d'exécution des travaux : aléas de performances, aléas de délais, réserves, ...
- ✓ L'entreprise STRATORIAL, Cotraitant financier, axe son intervention sur la sécurisation économique et financière de la mise en œuvre du projet et notamment :

SOLER IDE Toulouse	Capacités techniques et financières	10/03/26
Agence	Document	Date

- Approche économique, financière et tarifaire générale,
- Analyse économique des différents candidats aux marchés,
- ✓ Le cabinet d'architectes Atelier 4 Lim, Cotraitant, apporte ses moyens et compétences sur l'intégration architecturale, urbanistique et paysagère de la future CEDLM,
- ✓ L'entreprise 2Concert, Cotraitant, accompagne les autres membres du groupement aux étapes clés du projet dans l'objectif de proposer les moyens d'images et de communication appropriés notamment à l'acceptation du projet et au suivi de sa réalisation. Cette intervention implique la procédure de concertation préalable, dans le prolongement de la mission qui lui est confiée actuellement ;
- ✓ L'entreprise BIMSKY, Cotraitant, accompagne le Cabinet MERLIN dans l'approche BIM du projet, principalement sur le marché conception-réalisation, mais aussi en lien avec l'exploitation future,
- ✓ ANTEA Group, sous-traitant du Cabinet MERLIN, est en charge des problématiques odeurs et notamment la création d'un jury de nez de riverains.

Cette équipe, constituée d'un binôme, est structurée autour :

- D'un **directeur de projet**, Responsable de l'Activité Déchets-Energies pour les Régions Ouest et Centre et qui pilote la cellule Déchets-Energies du Service Environnement à Rennes. Il est l'interlocuteur privilégié du Maître d'Ouvrage.
- D'un **ingénieur d'études** en charge de la gestion et du suivi du projet. Il est également un interlocuteur de Limoges Métropole.

Le binôme a pour objectif d'allier expérience, disponibilité et réactivité.

- ✓ D'une cellule **d'expertise technique** :
 - Sous la responsabilité d'un **Directeur Technique de Projet** : Directeur technique du Service Déchets Energie Air du cabinet MERLIN à Lyon. Il est intervenu sur de nombreux projets regroupant les compétences techniques suivantes :
 - UVE (combustion, valorisation énergétique, traitement des fumées)
 - Electricité et Contrôle-Commande
 - Bâtiment - Génie-Civil – VRD
 - Autorisations administratives – impact environnemental d'installations de traitement
 - Expertise Odeurs : Partenaire ANTEA Group
 - Sous le regard d'un **référént historique**, ingénieur du service Déchets Energie Air du Cabinet MERLIN à Lyon qui connaît très bien les installations de Limoges Métropole,
- ✓ D'une **cellule Juridique expérimentée** : Sous la responsabilité d'un Juriste en Droit Public des Affaires, **avocat à la cour**, associé du Cabinet LOIRE et HENOCHSBERG Avocats. Il est intervenu sur les précédentes missions aux côtés de Limoges Métropole (Etude sur le devenir de la CEDLM, suivi du contrôle d'exploitation) et est accompagné d'un **confrère**.
- ✓ D'une **cellule Financière** pour assurer la **compétence « Suivi financier de grands projets »** : Sous la responsabilité d'un **expert financier** au sein du Cabinet STRATORIAL, et son équipe ;
- ✓ D'une **cellule Architecture** : Sous la responsabilité d'un **architecte DPLG**, assisté des moyens du Cabinet d'architectes Atelier 4 Lim ;
- ✓ D'une **cellule Communication** sous la responsabilité d'un **directeur de mission** et son équipe de la société 2Concert,
- ✓ D'une **cellule BIM**, AMO BIM pour la société BIMSKY,
- ✓ D'une **cellule suivi des travaux et des opérations d'essais et mise en service** :
 - Sous la responsabilité d'un directeur de travaux
 - Assisté d'une personne en charge du secrétariat et de la gestion financière des marchés de travaux, suivi administratif et financier

L'équipe de projet accompagne **pendant toute la durée de l'opération** les équipes de Limoges Métropole. Les experts techniques sont mobilisés dès que nécessaires aux différentes étapes du projet :

- ✓ Dans le cadre de la réalisation des études,
- ✓ Dans le cadre de la consultation des entreprises (DCE et analyse des offres)
- ✓ En suivi d'exécution du marché de travaux du MPGP : Validation des études de projet et des études d'exécution, Suivi spécifique et d'expertise de la bonne réalisation des travaux, Mise en service et essais, Réception des ouvrages

Ils sont mobilisés dès que de besoin par la direction de projet, le responsable technique de projet ou le directeur travaux.

Grâce à cette organisation structurée, à des équipes techniques qualifiées et à une solide expérience en matière de gestion de projets, Limoges Métropole et ses partenaires disposent des capacités techniques nécessaires pour concevoir, piloter et mettre en œuvre le projet de construction de la nouvelle UVE.

SOLER IDE Toulouse	Capacités techniques et financières	10/03/26
Agence	Document	Date

1.2 CAPACITES FINANCIERES DE LIMOGES METROPOLE AU REGARD DU PROJET

La projection financière de la construction et du fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique a été actualisée en septembre 2025 au vu des coûts réels du marché attribué. Cette projection simule la création d'un budget annexe dédié à l'équipement et assujetti à la TVA.

- En phase de construction (2026-2030), le budget principal de Limoges Métropole apporterait 20 M€ en 5 ans, dont 13,6M€ en fonctionnement (pour couvrir notamment les mises à disposition de personnel et les intérêts des emprunts) et 6,4M€ d'avances remboursables en investissement ;
- En phase d'exploitation, le budget serait équilibré par les recettes commerciales (ventes de chaleur et d'électricité, traitement des déchets d'activités économiques) ainsi que par les contributions du budget principal de Limoges Métropole et des deux autres membres de l'entente (SYDED et EVOLIS 23), calculées en fonction des tonnages incinérés. Les proportions de tonnages retenues sont les suivantes : Limoges Métropole 50%, SYDED 30% et EVOLIS 23 20%.

Hypothèses :

	actualisation 2025	à l'unité (tonne ou MWh)
Coût d'investissements HT (en k€)	167 000	
Aléas + révisions de prix HT (en k€)	15 000	
Travaux courant phase d'exploitation HT	500 K€/an	
Subvention d'investissement HT (en k€)	-	
Recettes de valorisation énergétique (en k€) valeur 2025 - HT	2 573	20,9 €
Vente d'électricité (en k€) - valeur 2025 HT	3 850	81,1 €
Forfait annuel maintenance (en k€) HT	3 565	
Prix à la tonne MGP exploitation en k€ HT -valeur 2025	1 300	13,7 €
Prix à la tonne GER exploitation en k€ HT -valeur 2025	1 632	17,2 €
TGAP - valeur 2025		15,0 €
Apportsbudget principal 2026-2030 (en k€)	20 000	
Avance remboursable Région sans intérêt	10 000	sur 10 ans
Besoin d'emprunt 2026-2032 (en k€)		145 515
Taux d'intérêt emprunts sur 30 ans		3,90%
Besoin de participations à c de 2031 (en €/tonne HT) <u>hors</u> TGAP		130,2 €
Besoin de participations à c de 2031 (en €/tonne HT) <u>avec</u> TGAP		146,6 €
Besoin de participations à c de 2031 (en €/tonne <u>TTC</u>) <u>avec</u> TGAP		161,3 €

Pour la projection qui suit, les dépenses et les recettes ont été actualisées avec l'hypothèse d'une inflation annuelle moyenne de 1,8%.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
E	Recettes réelles d'exploitation HT	806	806	3 578	3 578	4 835	21 436	21 592	21 750
x	. dont recettes commerciales énergie/valorisation	-	-	-	-	9 855	9 987	10 122	
p	. dont contributions LM (avec TGAP)	806	806	3 578	3 578	4 835	5 791	5 814	
l	. dont contributions membres de l'entente (avec TGAP)	-	-	-	-	5 791	5 803	5 814	
o	Dépenses réelles d'exploitation HT	(177)	(181)	(184)	(187)	(191)	(10 467)	(10 656)	(10 847)
i	Epargne de gestion	628	625	3 394	3 391	4 644	10 969	10 936	10 903
t	Frais financiers bancaires	-	(79)	(592)	(2 301)	(4 627)	(5 754)	(5 653)	(5 548)
a	Rémunérations apports	-	-	-	-	-	-	-	
t	Epargne brute	628	546	2 802	1 090	18	5 215	5 284	5 355
i	Dotations nettes aux amortissements	-	-	-	-	-	(5 214)	(5 214)	(5 214)
n	Résultat d'exploitation de l'année	628	546	2 802	1 090	18	69	141	
	RO02 (n-1)		8	(0)	0	0	(0)	1	70
	Résultat d'exploitation cumulé	628	554	2 802	1 090	18	70	211	

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
I	Recettes réelles d'investissement HT	2 000	13 967	46 214	62 826	30 507	-	-	-
n	. Subventions d'investissement reçues HT	-	-	-	-	-	-	-	
v	. Avance remboursable LM 2026-2030	379	379	1 684	1 684	2 275	-	-	
e	. Avance remboursable région	-	1 000	3 000	4 000	2 000	-	-	
s	. Besoin d'emprunt	2 000	12 967	43 214	58 826	28 507	-	-	
t	Dépenses réelles d'investissement HT	(3 000)	(14 900)	(50 700)	(65 600)	(32 800)	(5 214)	(5 214)	(5 214)
i	. Dépenses projet HT	(3 000)	(14 900)	(50 700)	(65 600)	(32 800)	(500)	(500)	(500)
s	. Remboursement emprunts bancaires	-	-	-	-	-	(2 559)	(2 661)	(2 766)
s	. Remboursement avance remboursable Région	-	-	-	-	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)
e	. Remboursement avance remboursable LM	-	-	-	-	-	(1 155)	(1 054)	(949)
m	Dotations nettes aux amortissements	-	-	-	-	-	5 214	5 214	5 214
e	Résultat d'invest. de l'année	(621)	(554)	(2 802)	(1 090)	(18)	-	-	-
n	RO01 (n-1)		(621)	(554)	(2 802)	(1 090)	(18)	-	-
t	Excédant de fonctionnement capitalisé (1068)		621	554	2 802	1 090	18	-	-
	Résultat d'investissement cumulé	(621)	(554)	(2 802)	(1 090)	(18)	-	-	-

	Résultat de l'année	8	(8)	0	(0)	(0)	1	69	141
--	---------------------	---	-----	---	-----	-----	---	----	-----

B	Fonds de roulement = résultat cumulé	8	(0)	0	0	(0)	1	70	211
i	En mois de dépenses	0,0	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,1
l	Encours de dette bancaire	2 000	14 967	58 181	117 008	145 515	142 956	140 295	137 529
a	Capacité de désendettement (en années)						27,4	26,6	25,7
n	Ratio de couverture des annuités bancaires par l'épargne de gestion						132%	132%	131%

La charge totale supportée par Limoges Métropole s'élèvera ainsi à 5,8M€ HT en 2031, soit 6,4M€ TTC en prenant en compte une TVA de 10%.

Ce montant représente l'équivalent de :

- 21,2% de la capacité d'autofinancement 2024 du budget principal, qui s'élevait à 29,9M€ (dernier compte administratif voté).
- 20,8% de la capacité d'autofinancement prévisionnelle du budget principal pour 2025 (30,5M€, compte administratif à voter avant le 30 juin 2026)

Ces montants seront donc finançables sans mettre en danger la solvabilité du budget principal, d'autant que celui-ci fera l'économie du fonctionnement de l'actuelle centrale énergie -déchets à partir de 2031.

Au regard des bases prévisionnelles de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui s'élèveront à 397,2M€ en 2031 (évolution tendancielle annuelle de 0,5% au-dessus de l'inflation), la charge brute supportée par le budget principal de Limoges Métropole représentera l'équivalent d'un taux de 1,60% (toujours sans prendre en compte les économies réalisées avec la fermeture de l'actuelle centrale).

Au regard de ces éléments, Limoges Métropole dispose des capacités financières nécessaires pour financer la conception, la construction et l'exploitation de la nouvelle UVE.



SOLER IDE Toulouse

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, impasse René Couzinet

31500 TOULOUSE

Tél : 05 62 16 72 72